



## ASBL SAT REPAS

Ecole fondamentale St-André  
Rue du Château, 24  
7500 TOURNAI

Compte IBAN : BE66 3750 8411 4843



Tournai, date de la Poste

Chers Parents,

L'ASBL « SAT Repas » a pour objet de prendre en charge la préparation et la gestion des repas de qualité (commandes, matériel, élaboration des menus, préparation, service et rangement). Elle est constituée d'administrateurs issus de l'école (anciens parents, enseignants, direction et Pouvoir Organisateur).

### Réservations

Les menus sont accessibles sur le site de l'école un mois à l'avance ([www.saintandretournai.be/Associations](http://www.saintandretournai.be/Associations)). Il vous est loisible de les consulter. Les réservations se font au jour le jour. Chaque matin, le nombre de repas chauds à préparer est relevé dans chaque classe.

### Païement

Le principe du paiement des repas est celui du *paiement anticipatif*, c'est-à-dire un principe qui permet d'approvisionner un compte en faisant en sorte que celui-ci soit toujours en positif. Les versements se font généralement par versement bancaire (voir entête de ce document). Il est impératif de noter correctement en communication les nom, prénom et classe de l' (des) élève(s) concerné(s). Néanmoins, les parents ont la possibilité de payer en liquide directement au bureau de la Direction.

Pour les familles d'au moins 3 enfants inscrits à l'école, le prix « section maternelle » est accordé à tous les enfants de la fratrie. Si le troisième enfant arrive en cours d'année, la réduction « famille nombreuse » prendra cours le premier jour ouvrable du mois suivant.

### Aides au paiement

Si certains parents éprouvent quelque difficulté que ce soit d'ordre financier, il leur est demandé de prendre rendez-vous avec la Direction de l'école pour en parler. Des solutions existent.

Dès cette année scolaire 2017-2018, les parents qui ont recours au CPAS sont invités eux-mêmes à faire parvenir les relevés de repas dès réception de ceux-ci. Ils restent les seuls interlocuteurs de l'école.

### Relevés mensuels - Suivi des paiements

Chaque début de mois, un document mensuel de relevé des repas sera distribué aux élèves. Les parents seront alors invités soit à verser le montant dû dans les plus brefs délais, soit à approvisionner le compte pour maintenir un solde positif.

Un seul relevé mensuel par élève sera distribué. Il est donc demandé aux parents séparés de s'organiser afin que chacun contribue au paiement selon leur situation.

**En cas de non-paiement, l'ASBL SAT Repas ne pourra pas assurer les repas chauds de l'élève.** Après 2 rappels infructueux, le dossier sera transmis à un huissier de justice. Les frais supplémentaires seront automatiquement reportés sur la note des repas. En fin d'année scolaire, le solde positif constituera la réserve pour l'année suivante. Si l'élève termine sa sixième primaire ou quitte l'école, le montant sera remboursé ou alimentera le compte du frère ou de la sœur.

Cordialement,

Luc Louette  
Administrateur de SAT Repas ASBL  
Directeur de l'école St-André (section fondamentale)